



# Arrêté municipal n° 2020-05-195

## Délégations - Neuvième adjointe - Madame Catherine Olivier

La ville de Saint-Étienne-du-Rouvray,

### Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-18,
- Le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 fixant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus au 1<sup>er</sup> tour organisé le 15 mars 2020 au lundi 18 mai 2020,
- La délibération n°2020-05-28-3 du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant élection des adjoints.

### Arrête :

**Article 1** : Il est donné délégation à Madame Catherine Olivier, 9<sup>ème</sup> Adjointe, pour connaître des domaines suivants :

- **Accessibilité des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap**
  - Elaboration et suivi de projets concourant à une meilleure intégration des personnes en situation de handicap dans la ville,
  - Relations avec les institutions publiques, organismes et associations participant à l'aide aux personnes handicapées et à leur insertion sociale et professionnelle,
  - Suivi en liaison avec les adjoints concernés (adjoint chargé des Espaces verts, des voiries et réseaux et adjoint chargé des bâtiments) de la commission pour l'accessibilité.

**Article 2** : Il est donné délégation de signature, sur tout support, à Madame Catherine Olivier pour les actes ci-dessous énumérés et relatifs aux domaines mentionnés à l'article 1 du présent arrêté :

- Courriers,
- Notifications de décisions,
- Actes administratifs à caractère réglementaire (arrêtés, ...),
- Conventions et contrats sous réserve de leur approbation préalable par le Conseil municipal ou par décision du Maire,
- Ensemble des actes liés à la passation et à l'exécution des marchés publics,
- Engagements comptables,
- Bons et lettres de commande,
- Toutes pièces attestant la production et la réalisation du service fait (factures, mémoires, ...),

- Tous actes relatifs à la préparation et à l'exécution des décisions modificatives ainsi que les virements et les transferts de crédits.

**Article 3** : Madame Catherine Olivier signera comme suit :



**Article 4** : Le présent arrêté est notifié à la personne désignée.

**Article 5** : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet du département de Seine-Maritime, Monsieur le Trésorier principal, ainsi qu'à Madame la Directrice générale des services, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux adjoints et responsables des services de la ville.

**Article 6** : Le présent arrêté prend effet à compter du 29 mai 2020 et prendra fin, au plus tard, au terme du mandat du délégant ou du délégataire.

Fait à Saint-Étienne-du-Rouvray,  
Le 28 mai 2020

Monsieur Joachim Moyse



Accusé certifié exécutoire,  
Réception en préfecture : 02/06/2020  
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20200101-lmc117327-AR-1-1  
Affiché ou notifié le 3 juin 2020